

**Mr Jean-Pierre GUINVARCH**  
Président ADNA  
364 chemin des Mitres  
**06580 PEGOMAS**  
Tél : 0493422327  
0613030720

**Pégomas le 22 Novembre 2011**

**Monsieur Philippe GUIVARC' H**  
Directeur DGAC SUD-EST  
1 rue Vincent AURIOL  
**13617 AIX EN PROVENCE**

Objet : proposition d'amélioration de la trajectoire d'atterrissage piste 17

Monsieur le Directeur, cher Monsieur,

En octobre dernier, par communication téléphonique nous avons fait connaissance et échangé quelques idées pour améliorer l'insertion environnementale de l'Aéroport Cannes-Mandelieu.

Nous avons convenu que l'ADNA vous transmettrait une lettre pour bien fixer ses préoccupations immédiates. Ce courrier s'inscrit donc dans une démarche constructive visant à attirer votre attention sur la manière d'améliorer la procédure d'approche actuelle.

L'approche des aéronefs se fait de 3 manières différentes :

- 1 : arrivées indirectes par le Nord (piste 17) via LUXUS et PIBON, appelé plus simplement « Trombone », environ 80% des mouvements.
- 2 : arrivées directes par la mer (piste 35), environ 15% des mouvements.
- 3 : arrivées directes par le Nord-Ouest (piste 17) environ 5% des mouvements.

Dans le cas n° 1, le plus fréquent et surtout le plus nuisant pour les populations, nous vous suggérons d'étudier la possibilité d'élargir la « courbe finale du trombone » vers le Nord-Ouest d'environ 600m (voir carte avec tracés jointe en annexe).

Cette demande, (objet de nombreuses concertations avec les riverains et élus directement intéressés), si elle aboutissait permettrait de ne plus survoler le collinaire habité, de survoler le collinaire inhabité et surtout de se récupérer au dessus de la vallée de la Siagne avec une altitude accrue d'environ 100m par rapport au sol.

Les repères au sol pour les pilotes sont bien identifiables (pénétrante Cannes-Grasse, gorges de la Mourachonne, et enfin vallée de la Siagne).

Le tracé proposé par l'ADNA, n'est qu'une retouche faible de la trajectoire actuelle ; il évitera les survols nuisants de 2000 unités d'habitation sur les communes de Mougins (légère prolongation de la « vent arrière » après Pibon), Mouans-Sartoux ( évitement de la zone très habitée en plateau au Plan Sarrain, tout en garantissant un non dépassement de la pénétrante), Pégomas ( évitement du collinaire, et dispersion du flux sur le début de la vallée), La Roquette sur Siagne ( évitement des quartiers denses St Jean et collinaire Les Roques), soit à peu près 6000 personnes.

Ce tracé a été également discuté à un premier niveau avec des pilotes et des professionnels de l'Aéronautique. Il correspond à un objectif de principe, que des professionnels DGAC du tracé de trajectoires pourront adapter, compte tenu des règles du métier. En particulier définir la façon d'aider le pilote à se repérer pour piloter au mieux cette trajectoire de moindre nuisances.

Il est bon de noter que le principe de la « zone à ne pas survoler » est totalement conforme à la requête du « briefing pilote » mis à jour par SA ACA et DGAC en mai 2011 ; je cite : « what is NOT acceptable is to fly inside the nominal track ».

La prochaine commission consultative de l'environnement de l'Aéroport Cannes-Mandelieu se réunit le jeudi 8 décembre à 14h. Nous pensons que vous serez invité à cette réunion et que nous pourrions échanger. Si vous souhaitez un contact entre nous avant cette réunion, nous sommes disponibles pour vous rencontrer à votre convenance.

Tout le bureau de l'ADNA, et bien sûr les nombreux riverains, vous remercient d'avance pour l'attention que vous porterez à nos propositions.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères et respectueuses pensées.

Pour le Bureau de l'ADNA,

Le Président, J.P. Guinvarch